



GROUPE DE TRAVAIL

FONCTIONNEMENT DES FUTURS CENTRES DE GESTION DES RETRAITES

La présente fiche a pour objet de décrire le nouveau dispositif de gestion du paiement des pensions de l'État après réorganisation du réseau des centres de gestion des retraites, à compter du 1^{er} janvier 2022.

1. Le périmètre fonctionnel des CGR sera maintenu et renouvelé dans le cadre d'une organisation éprouvée.

1.1. Le périmètre fonctionnel est inchangé.

Les missions de contrôle de la liquidation et de gestion du paiement des pensions des structures reconfigurées de Nantes, Rennes et Limoges et le séquençage des tâches (numérisation, prise en charge et contrôle, paiement, gestion courante et comptabilité) demeureront strictement identiques à celles des CGR actuels.

Ces missions se déclinent en sept fonctions :

- la numérisation du courrier arrivé ;
- la gestion courante des échéances et hors échéances de pensions :
 - la mise en paiement des nouvelles concessions de pensions civiles et militaires de retraite, d'allocations temporaires d'invalidité, de pensions militaires d'invalidité, de retraites du combattant, de légions d'honneur et de médailles militaires et de leurs accessoires ;
 - le traitement des échéances de la retraite additionnelle de la fonction publique ;
 - l'enregistrement des changements de situation, d'adresse/de pays de résidence et de coordonnées bancaires et, le cas échéant, le transfert du dossier du pensionné entre CGR ;
 - la constatation des indus sur pensions ;
 - les contrôles périodiques des droits au paiement des pensions et de leurs accessoires : contrôle de ressources, d'existence, de résidence... ;
- la gestion des décès : la radiation des pensions et le règlement des arrérages de pension restant dus aux successions ou la réclamation des trop versés aux successions ;
- la liquidation de compléments et de majorations de pensions ;
- le renseignement des pensionnés : réponse aux courriers des pensionnés et aux formulaires servis par les pensionnés sur le site des retraites de l'État et gestion des contacts téléphoniques complexes ne pouvant être traités par le centre de service des retraites ;
- l'application des oppositions et retenues sur pensions ;
- la tenue de la comptabilité des pensions.

1.2. L'organisation de l'activité est confirmée mais renouvelée.

L'environnement technique et l'organisation des structures reconfigurées de Nantes, Rennes et Limoges seront adaptés de l'existant pour prendre en compte l'accroissement du volume d'activité.

Les structures reconfigurées seront organisées selon un nombre maximum de six unités de gestion, composées chacune d'environ huit agents de catégorie B et C, et une cellule, comptant au plus quatre agents de catégorie B et C, dédiée à la comptabilité, au traitement des oppositions sur pensions et du courrier arrivé, ainsi qu'à la numérisation de ce courrier pour intégration dans les dossiers dématérialisés des pensionnés.

Les tâches de numérisation et de traitement des oppositions sur pensions seront rattachées à la comptabilité afin de compenser les variations de l'activité comptable dans le mois (à l'échéance, à la hors échéance, au suivi des paiements et à la clôture comptable annuelle).

Pour faciliter le travail, le périmètre des unités de gestion correspondra aux bases de l'application de paiement des pensions (PEZ), reflet des périmètres des CGR regroupés.

Les unités de gestion d'une même base seront réunies sur un même site.

Au sein d'une base de paiement, les pensionnés seront répartis par portefeuille de mois de naissance entre les unités de gestion, comme actuellement.

1.3. L'encadrement des structures reconfigurées sera étoffé.

Rattachées à la division dépense de l'État des DR/DDFiP ou directement auprès d'un pôle de la direction, les CGR de Nantes, Rennes et Limoges seront pilotés par un cadre supérieur et trois cadres A (inspecteurs ou inspecteurs divisionnaires ou inspecteurs principaux).

Chaque cadre A aura vocation à piloter des unités de gestion correspondant au périmètre d'un ou de plusieurs CGR regroupés.

Pour le CGR de Nantes bisite, le cadre supérieur et un cadre A seront positionnés sur le site de Nantes et les deux autres cadres A sur le site de Châteaubriant.

2. L'environnement technique, collaboratif et fonctionnel favorisera la montée en compétence des CGR.

2.1. L'outil de gestion dématérialisée des pensions continuera de soutenir l'activité des CGR.

Les structures reconfigurées - comme les CGR actuels - continueront de s'appuyer sur l'application de gestion dématérialisée des dossiers des pensionnés (GDP). Celle-ci, grâce à ses corbeilles thématiques correspondant à des tâches de gestion et auxquelles sont associées des typologies de documents et des niveaux d'instance, permet de répartir le travail entre les gestionnaires d'une unité de gestion, soit en libre-service soit par attribution du responsable d'unité, et d'identifier les opérations à traiter en priorité et celles dont le traitement peut être différé.

En outre, l'application GDP met à disposition des encadrants des tableaux de bord quotidiens, hebdomadaires et mensuels pour le pilotage de l'activité.

Chaque unité de gestion dispose de huit corbeilles thématiques et éventuellement de corbeilles spécifiques.

La cellule comptabilité est dotée de sept corbeilles propres aux oppositions sur pensions, rejets de paiement et indus sur pensions.

Les corbeilles thématiques favorisent une gestion collective des pensions au sein d'une unité de gestion et la flexibilité entre les unités de gestion.

Elles permettent également un apprentissage progressif des tâches, des plus simples aux plus complexes ; elles facilitent donc l'appropriation des tâches par les nouveaux gestionnaires.

L'outil GDP se prête particulièrement à une programmation de la montée en compétence des équipes.

2.2. Un réseau collaboratif destiné aux structures reconfigurées sera créé.

Une communauté collaborative Wifip dédiée aux problématiques des nouvelles structures sera ouverte le 1^{er} septembre 2021.

Elle sera ensuite étendue à l'ensemble des problématiques pensions en remplacement de l'actuel forum paiement des pensions.

2.3. La réorganisation du réseau des CGR sera attentivement suivie par l'équipe projet.

L'équipe projet de la réorganisation du réseau des CGR assurera une veille de l'activité des structures reconfigurées au travers du suivi de leurs tableaux de bord mensuels GDP et des échanges sur le réseau Wifip.

L'équipe projet de la réorganisation du réseau des CGR organisera des points d'étape réguliers avec les nouvelles structures et les directions locales.

Les difficultés rencontrées par les nouvelles structures seront signalées à l'équipe projet de la réorganisation du réseau au moyen d'une fiche de saisine spécifique pour une prise en charge immédiate.

--- oOo ---